



Procédure de demande de divorce en expatriation

Par **Clemie**, le **09/05/2008** à **18:02**

Bonjour,
Actuellement à l'étranger suite à une expatriation de mon mari, j'apprends qu'il veut divorcer. Nous avons un enfant, et je souhaite rentrer en France. Quelles sont les démarches que je peux entreprendre auprès du service consulaire de l'Ambassade de France, et les démarches à entreprendre en France pour lancer la procédure. Je ne veux pas qu'on puisse me reprocher un abandon de domicile conjugal alors que je rentre lors des vacances scolaires.
Quelles aides puis-je attendre, dépendante financièrement depuis des années de mon mari, en attendant le jugement de divorce ?
Quelle est la durée de la procédure de divorce, si pas pour faute mais consentement mutuel ?
Merci infiniment.
Clementine

Par **pseudo67**, le **25/05/2008** à **15:48**

Bonjour,
Je n'ai pas de réponse à vos questions mais depuis 8 jours (!) je me retrouve dans une situation compliquée. Je suis moi aussi en expatriation, ma femme me trompe depuis 6 mois et je viens de le découvrir. Je ne sais pas si nous irons au divorce (8 jours, c'est peu pour comprendre ce qui se passe mais il semble que notre relation soit devenue "trop quotidienne" et ma femme ne m'"aime plus"). Avez-vous des réponses sur le rôle du consulat dans ces cas-là ?
J'ai une petite fille de 3 ans ...
Pseudo67 (un mari/papa de 40 ans bien stressé)